

**NOTE REUNION CNC SV – SPI**  
**avec Bambou Nguyen, Cheffe de service des Adaptations audiovisuelles de Spectacle Vivant**  
**13 juin 2024**

Une délégation SPI a rencontré Bambou Nguyen et son équipe au CNC. Elle lui a fait part de sa satisfaction de la suppression de l'obligation de la deuxième prise et a pu partager plusieurs points :

### **1/ Organisation du service**

**Le service Adaptations audiovisuelles de Spectacle vivant – Vidéomusiques** est composé de :

Cheffe de service : Bambou Nguyen

Chargés de mission (qui gèrent SV en automatique et sélectif)

Théo Nourdin, Yves Botella, Sébastien Wintersdorff (Crédit d'impôt SV)

Assistant.es : Amran Warsama, Emma Hucher, Younès Jama

Renfort : (renfort temporaire qui ne restera pas au SV) : Paul Cavé

Le service traite de 420 à 450 AP et AD. 60 sociétés ont un compte automatique SV.

L'équipe n'est pas assez grande pour pouvoir instruire tous les dossiers : des recrutements supplémentaires sont demandées à la direction, mais la limite d'ETP du CNC empêche pour l'instant toute embauche. Pour information Théo Nourdin dément « les bruits de couloir » sur son prochain départ du CNC.

### **2/ Chronologie de la prise en charge d'un dossier au sein du service**

1/ Les assistantes des chargés de mission pré-instruisent les dossiers : vérification de la complétude des pièces des dossiers mises sur MesAides. A ce jour elles renomment en plus les fichiers des dossiers pour les mettre en AP ou AD...

2/ Les chargés de mission vérifient les dossiers = analysent les devis, le plan de financement, les contrats puis éditent les lettres AP / AD.

3/ Bambou Nguyen vérifie le dossier et engage sa signature sur des montants allant jusqu'à 25 K€ max. (au-delà c'est la Direction de l'Audiovisuel qui signe).

4/ La lettre AP/AD est signée.

*(A ce jour un producteur ne peut pas savoir via MesAides où en est le statut interne « engagé » et « à payer ».)*

5/ L'engagement sur l'appli de l'agence comptable CNC est enregistré dans un parapheur dématérialisé. Cela prend de 1 journée à 1 semaine.

6/ Ensuite l'Agence comptable traite et paye. **Estimation de 2-3 semaines jusqu'à 1 mois.**

**Les retards sont dus :**

- en amont : à des **dossiers incomplets** (« Sur 60 producteurs SV ayant un compte auto. 30 devraient mieux remplir leurs dossiers »). Si après d'une relance du CNC, le dossier n'est

toujours pas corrigé, il va rester en attente malgré le traitement usuel en fonction de l'arrivée chronologique.

- au **manque de personnel dans le service SV**
- au goulot d'étranglement **au niveau de l'agence comptable du CNC.**

Les services Documentaire et SV étant ceux recevant le plus de dossiers, **à ce jour, il faut compter 3 mois de traitement d'un dossier en période « normale » et 5 mois en période « Haute » de gestion des comptes définitifs et préparation des générés, soit du 1/01 au 31/05.**

Des producteurs relèvent que les validations et paiements CNC arrivent très tard, parfois >10 mois après dépôt de dossier et des paiements en retard parfois à >3 mois ; donc bien après les versements de salaires techniciens et artistes, charges sociales et prestataires ... d'où les lignes *Daily* payées très chères par les producteurs sur des sommes attendues.

**Pour accélérer la prise en charge des dossiers :**

**-> Reprendre une nomenclature à respecter dans les fichiers de pièces-jointes aux dossiers qui doivent bien comporter :**

**> AD ou AP dans le titre du fichier**

ex. : AD\_Contrat\_FTV.xls

**> un nombre réduit de caractères pour le titre du fichier**

(MesAides va bientôt limiter ce nombre)

**> bien renseigner la case thème :**

les producteurs doivent saisir le genre de l'œuvre déposé (même si cela est inscrit en non-obligatoire) ; car pour les statistiques du CNC *concert filmé* ne signifie rien, il faut préciser à chaque fois : *rock, jazz...*

(Bambou Nugyen nous indique que la notion de *concert filmé* est imprécise, mais ne peut être supprimée dans le menu déroulant car utilisée ailleurs dans la base de données générale).

**> le nombre de jours de tournage**

cela a une incidence statistique, même en CIA.

### **3/ MesAides**

Le problème de la migration de données incomplètes a été réglé ainsi que de nombreux bugs ; des vagues de corrections régulières sont toujours en cours. Visiblement il n'y a pas l'historique complet de tous les dossiers d'une société.

- ➔ Le CNC va relayer de nouveau notre demande de notification automatique d'emails aux producteurs pour chaque dépôt de lettre AP ou AD dans MesAides.

### **4/ RGA : Proposition de réflexion sur la date de limite de dépôt de dossier SV au regard des timing de production**

Cette règle d'exception non écrite dans le RGA est toujours accordée si le dépôt est effectué 10 jours avant la fin du tournage, mais par exception, après une demande par mail faite avant la fin du délai

de 10 jours et si accord du chargé de mission, le dossier peut être déposé **1 jour avant la fin du tournage** ce qui est une souplesse que nous aimerions voir confirmer juridiquement par Décret.

## 5/ Plafonnement de l'Apport du diffuseur en SV automatique

**Le plafonnement du généré en fonction de l'apport cash des diffuseurs** est passé de 2,5% à **1,5%** depuis 2018 ; ce qui est très problématique pour les programmes fragiles. Nous demandons au CNC d'étudier la courbe du généré SV ; d'identifier et chiffrer le nombre de projets annuels concernés et proposons que ce taux soit modifié à la hausse lors d'un prochain CA (pour le passer à 2 % ou revenir au 2,5 %) dans un esprit d'équité par rapport aux dossiers déjà peu financés (exclus du CIA).

## 6/ Commissions

**Commission d'Avances** : il est acté d'en ajouter une en décembre.

**Commission blanche** : la commission SV va prendre le temps de visionner des œuvres déjà diffusées qui ont pu faire débat pour « affiner sa jurisprudence ».

## 7/ Crédit d'impôt Audiovisuel SV

Le SPI et le CNC vont défendre ensemble ce crédit d'impôt qui s'arrête fin décembre 2024.

## 8/ Statistiques sur le financement du SV chaîne par chaîne

Sur l'Excel disponible via le lien ci-dessous vous trouverez la liste des chaînes et plateformes qui ont investi dans du spectacle vivant en 2023 :

<https://www.cnc.fr/documents/36995/158946/Production+audiovisuelle+-+donn%C3%A9es+statistiques+-+juin+2024.xlsx/8dc77ce8-0de1-d7d5-7fbb-617820f61c5f?t=1718357926892>

## 9/ IA Générative & SV

A été évoqué l'IA comme **outil** pour soutenir une vision artistique dans des dossiers, des *mood board*, et est déjà utilisé dans des clips pour générer des images...

Nous souhaitons échanger avec le CNC sur les modalités d'usage des nouvelles caméras à reconnaissance faciale (pour un *live* qui permettrait de s'affranchir des cadres depuis un car régie automatisé). Dispositif automatique déjà proposé durant le Covid à des salles de spectacles par startup sans succès.

Le recours à l'IA est déjà envisagé dans **la typologie des conditionnalités des aides** (région IDF) ; il pourrait être facile de reprendre le système de points type CNC appliqué à l'IA avec un malus si uniquement fait par IAG et outils IA et des bonus si principalement produite par humains.

[\(Cf. étude CNC sur impacts de l'IA sur notre filière\).](#)

Réflexion à continuer également **sur usage et droits d'usage de nos œuvres**.

## 10/ Mesure d'éco-conditionnalité des aides – Bilans Carbones SV

L'obligation de remises d'une double empreinte carbone des œuvres avant la réalisation de l'œuvre et après son achèvement **ne s'applique pas** aux adaptations audiovisuelles de spectacle vivant et vidéomusiques. La première étape (en 2025) étant d'étudier la possibilité de les intégrer à la mesure d'éco-conditionnalité aucune date n'est annoncé.